

Fiche résumée : MÉCANICIEN AUTOMOBILE

MÉTIERS APPARENTÉS

Mécanicien réparateur. Chef mécanicien. Agent de maîtrise de réparation. Chef d'équipe en mécanique automobile.

CODES

PCS 2003 : 634c – 633c

ROME 1999 : 44321 – 51211 – 51111

CITP 2008 : 7231

DESCRIPTIF

- Assure des travaux **d'entretien, de réglage, de dépannage et de réparation automobile**.
- Décèle les causes du dysfonctionnement ou de la panne, de plus en plus en utilisant des bancs de tests électroniques et informatiques. Assure la maintenance périodique.
- Procède à des contrôles et essais, après la remise en état.
- Reçoit, informe et conseille la clientèle.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **garage traditionnel, atelier de mécanique** (gaz d'échappement, nuisances liées à la coactivité, bruit (SMR), local non isolé thermiquement, éclairage localement insuffisant ou éblouissant, sol encombré, sol glissant, irrégulier)
- atelier mécanique en **centre auto** (distributeur pneu, pot d'échappement...) (exiguïté de la zone de travail, coactivité)
- **centre de contrôle technique**
- **station-service** (bruit)
- **domicile de clientèle** particulière
- unité de compétition **sportive** (bruit, risque routier de l'intervenant sur voie publique)
- **atelier de maintenance automobile au sein d'une entreprise** (bruit)
- fosse de visite (gaz d'échappement, fosse non sécurisée, sol encombré, glissant, danger d'incendie)
- **véhicule** (posture contraignante par l'exiguïté, risque d'écrasement par le véhicule)

> Nuisances (préventions)

- **gaz d'échappement** (aspirer les gaz d'échappement à la source)
- **bruit** (conseils de prévention du bruit en garage, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit)
- **posture contraignante par l'exiguïté**
- **local non isolé thermiquement** (isoler thermiquement les locaux), **éclairage localement insuffisant ou éblouissant** (concevoir un éclairage adapté)
- **risque routier de l'intervenant sur voie publique** (prévention du risque routier lors d'intervention sur voies publiques)
- **sol encombré, glissant, irrégulier** (installer des sols anti-dérapants, les nettoyer régulièrement, ranger)
- **fosse non sécurisée** (sécuriser la fosse)
- **risque d'écrasement par le véhicule** (caler le véhicule)
- **danger d'incendie** (remplacer les produits les plus inflammables, interdire de fumer, limiter les quantités stockées dans l'atelier, prévenir l'incendie, organiser la lutte contre l'incendie, mettre en place la CAT devant une brûlure)
- **nuisances liées à la coactivité** (bien organiser la coactivité)

> Effets sur la santé

- **conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque, RG 42 (liste limitative)**
- **chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
- **accident sur la voie publique**

- affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz, RG 64
- brûlures
- troubles musculo squelettiques, fatigue visuelle



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- horaires réguliers de jour
- astreintes et gardes avec travail le week-end pour les dépanneurs (horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale)
- délais de livraison à respecter, travaux urgents imprévisibles (contrainte de temps)
- travail en équipe, coactivité (contrainte relationnelle)
- travail géré seul (isolement psychologique, nuisances liées à une charge de travail inadaptée au temps accordé)

> Nuisances (préventions)

- contrainte de temps, charge de travail inadaptée au temps accordé
- contrainte relationnelle (faciliter la communication)
- isolement psychologique (favoriser le travail en réseau)
- horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale (limiter le nombre de dimanches et jours fériés travaillés par les salariés)

> Effets sur la santé

- stress, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- établir un **diagnostic** de dysfonctionnement
- effectuer des opérations de révision
- effectuer la **vidange** (huiles minérales usagées)
- effectuer des **réparations** (postures contraignantes, contact avec des pièces chaudes)
- démonter des pièces du moteur (port de charges, chocs itératifs du talon de la main, mouvements répétitifs des mains, poignets et avant-bras, huiles et graisses), **remplacer les pièces défectueuses**, effectuer des réglages
- **dégraissier**, décaper, nettoyer les pièces (solvants)
- **souder**
- nettoyer les garnitures de friction (poussières de frein)
- injecter sous haute pression (exposition à un jet à haute pression, diffusion d'aérosols)
- changer, recharger une batterie (dégagement d'hydrogène entraînant l'explosion d'une batterie, projection d'acide, acide sulfurique)
- changer les pneumatiques (port de charges, manutention de pneus)
- poser et déposer un pare-brise (port de charges)
- effectuer des essais sur route (circulation routière)
- monter des accessoires
- intervenir sur un véhicule GPL (GPL)
- intervenir sur des équipements "haute technologie"
- remorquer des véhicules en panne (risque routier de l'intervenant sur voie publique)
- déplacer un véhicule (gaz d'échappement, circulation et collision d'engins)
- effectuer le contrôle technique
- laver des véhicules (exposition à un jet à haute pression)
- faire le plein de carburant (carburant)
- tâches administratives connexes

> Nuisances (préventions)

- postures contraignantes (mettre à disposition des bancs de réparation, proposer une formation action PRAPE)
- port de charges, manutention de pneus (proposer une formation action PRAPE, utiliser des aides à la manutention, ordonnance de prévention des lombalgies)

- mouvements répétitifs des mains, poignets, avant-bras (veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel, proposer une formation action PRAPE, adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie)
- chocs itératifs du talon de la main
- carburants, solvants, huiles et graisses, huiles minérales usagées, GPL (cf produits)
- contact avec des pièces chaudes (porter des gants, mettre en place la CAT devant une brûlure)
- projection d'acide, acide sulfurique (porter des lunettes ou une visière de protection, porter des gants de protection à longue manchette, mettre en place la CAT en cas de brûlure chimique)
- poussières de frein (cf produits)
- gaz d'échappement (cf produits)
- diffusion d'aérosols (aérer, ventiler, porter un masque adapté)
- dégagement d'hydrogène entraînant l'explosion d'une batterie (conseils de prévention pour recharger une batterie)
- exposition à un jet à haute pression (informer sur les centres spécialisés des mains, protéger mains et avant-bras, entretenir les flexibles)
- circulation et collision d'engins (concevoir des voies de circulation, dégager des voies de circulation, instaurer un sens de circulation, matérialiser des allées de circulation), **circulation routière** (prévenir le risque routier)

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques dorso lombaires (RG 98 : liste limitative), ou des membres (RG 57 : liste limitative)
- brûlures thermiques et chimiques
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- lésion traumatique par injection sous cutanée de fluide sous haute pression
- lésion traumatique de muscles et de tendons au niveau du poignet et de la main
- lésion traumatique dues à un accident



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **mallette électronique**
- **outillage à main**, perceuse, visseuse, meuleuse (bruit (SMR), vibrations transmises par outils manuels)
- compresseur (bruit (SMR))
- **soufflette** (bruit (SMR), corps étranger pénétrant dans l'oeil ou un orifice naturel, remise en suspension des poussières)
- démonte-pneu, machine à river les garnitures, machine à équilibrer les roues, presse pour démontage ou remontage de roulements ou organes mécaniques
- **fontaine à solvant** (solvants organiques liquides), **fontaine biologique et lessivelle**
- pont élévateur (compression, écrasement)
- poste de soudure
- cric, palan, potence
- banc d'essai, marbre
- appareils à haute pression ou à très haute pression (jet sous pression, aérosol microbien et particulaire)

> Nuisances (préventions)

- bruit > seuils réglementaires (SMR) (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit)
- vibrations transmises aux mains et aux bras par des outils manuels percutants (utiliser des solutions techniques alternatives, choisir un matériel ergonomique, le moins vibrant possible, l'entretenir régulièrement, porter des gants, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque)
- solvants organiques liquides (si possible substituer les plus dangereux, utiliser des systèmes automatisés de nettoyage en vase clos, capter au point d'émission, aérer, ventiler, former à la lecture de l'étiquetage des produits à leur utilisation, respecter les règles d'hygiène, informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer, porter des EPI adaptés)
- corps étranger pénétrant dans l'oeil ou un orifice naturel (porter des lunettes ou une visière de protection)
- remise en suspension des poussières (prévenir la remise en suspension des poussières, interdire l'utilisation de la soufflette)
- jet sous pression (porter des gants appropriés à l'activité, former sur l'utilisation des produits)
- aérosol microbien et particulaire (mettre en place une prévention adaptée à l'intensité du risque)

- compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets (mettre les équipements de travail en conformité)

> Effets sur la santé

- dermatoses et eczémas
- irritation oculaire, respiratoire
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque, RG 42 (liste limitative)
- syndrome ébrieux ou narcotique, dermites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs RG 84 (liste limitative)
- plaie pénétrante du globe oculaire, avec corps étranger
- plaie ouverte du poignet et de la main, écrasement



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- produits de dégraissage (solvants organiques liquides, hydrocarbures aliphatiques halogénés, éthers de glycols)
- huiles minérales usagées (hydrocarbures aromatiques polycycliques)
- poussières d'embrayage (fibres d'amiante)
- poussières de frein (fibres d'amiante, plomb)
- gaz d'échappement (émanation de gaz d'échappement)
- masselottes d'équilibrage des jantes (plomb, zinc)
- carburants (carburant automobile : essence, gazole, gaz de pétrole liquéfié gpl)

> Nuisances (préventions)

- solvants organiques liquides (si possible substituer les plus dangereux, utiliser des systèmes automatisés de nettoyage en vase clos, capter au point d'émission, aérer, ventiler, former à la lecture de l'étiquetage des produits à leur utilisation, respecter les règles d'hygiène, informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer, porter des EPI adaptés)
- hydrocarbures aliphatiques halogénés, hydrocarbures aromatiques polycycliques (si possible substituer les plus dangereux, aérer, ventiler, porter des gants adaptés)
- éthers de glycols
- fibres d'amiante (utiliser un kit amiante sur les véhicules anciens)
- plomb
- émanation de gaz d'échappement (aspiration des gaz d'échappement sur les pots, aérer, ventiler)
- essence, gazole, gaz de pétrole liquéfié (aérer, ventiler)

> Effets sur la santé

- syndrome ébrieux ou narcotique, dermites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs RG 84 (liste limitative)
- dermatoses et eczémas
- irritation oculaire
- intoxication par l'oxyde de carbone, RG 64
- irritation respiratoire, affections aiguës des voies respiratoires supérieures
- troubles cardiaques aigus, hépatites aiguës cytolytiques, néphropathies, neuropathies, anémie hémolytique, aplasie médullaire, RG 12
- affections gastrointestinales dues au benzène et à ses dérivés, RG 4 bis
- hémopathies liées au benzène, RG 4
- pathologies liées à l'amiante RG 30 et 30 bis (listes limitatives)
- affections dues au plomb et à ses composés RG 1 (liste limitative)
- classement CIRC IIA, CIRC IIB



Tenue de travail

> **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- tenues de travail fournies : combinaison ou veste et pantalon (imprégnation des tenues par les produits manipulés)
- combinaison intégrale jetable pour certaines tâches (inconfort lié à la tenue)
- chaussures de sécurité antidérapantes (chaussures inadéquates)
- tous types de gants adaptés à l'activité
- lunettes de protection
- protections auditives
- masque FP1 FP2 ou masque FP3 selon les tâches
- tablier en cuir

> **Nuisances** (préventions)

- imprégnation des tenues par les produits manipulés (fournir les tenues de travail, les faire entretenir par l'entreprise, en changer fréquemment, mettre à disposition des vestiaires à double compartiment)
- inconfort lié à la tenue
- chaussures inadéquates (porter des chaussettes en coton)

> **Effets sur la santé**

- mycoses

● **SANTE ET TRAVAIL**

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en surveillance dite renforcée

RISQUE CHIMIQUE, AMIANTE, BRUIT, CANCEROGENE MUTAGENE TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION, MANUTENTION MANUELLE, VIBRATIONS MECANIKES

Et, au titre de l'arrêté du 11/07/1977 ; les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition au plomb, au benzène et ses homologues, aux dérivés halogénés, nitrés et aminés des hydrocarbures et de leur dérivés, aux brais, goudrons et huiles minérales ; l'emploi d'outils pneumatiques à main, transmettant des vibrations, les travaux exposant aux émanations d'oxyde de carbone dans les usines à gaz, la conduite des gazogènes, la fabrication synthétique de l'essence et du méthanol
Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :
1 ; 4 ; 4 bis ; 12 ; 30 ; 30 bis ; 36 ; 36 bis ; 42 ; 57 ; 64 ; 65 ; 66 ; 66 bis ; 69 ; 79 ; 84 ; 98.

● **CONCLUSION**

Le métier de mécanicien automobile est une profession en pleine évolution technologique et électronique ; les hommes et les femmes qui s'orientent dans cette voie sont souvent des passionnés de mécanique ; la conscience professionnelle, le sens des responsabilités et du relationnel clients sont des qualités indispensables.

Les principaux risques d'atteinte à la santé sont liés à l'exposition aux **gaz d'échappement, aux produits chimiques, aux manutentions et aux postures contraignantes.**

Fiche résumée du 20/10/2009 issue de la **FMP Mécanicien automobile** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>